

viron 25 pour cent de nos exportations vers les États-Unis seraient touchées par cette surtaxe. Il est difficile d'entrer dans des détails trop précis à ce stade, mais comme les marchandises qui sont libres d'entrer aux États-Unis ne seront pas assujetties à la surtaxe, nous pouvons soustraire pour cette raison une proportion élevée de nos exportations (par exemple, le papier-journal ne fait pas l'objet de la surtaxe). Nous pouvons aussi éliminer les exportations que nous faisons aux États-Unis en vertu de l'Accord relatif aux produits de l'industrie automobile, étant donné qu'elles sont exemptes de droits. Nous pouvons exempter également ou au moins faire entrer dans les exemptions, nos exportations d'hydrocarbures, qui sont soumises aux restrictions quantitatives américaines. Toutefois, même une proportion de 25 pour cent est une chose grave. J'apporterais une autre précision: il ne s'agit pas nécessairement de 10 pour cent dans tous les cas, il s'agit d'un maximum de 10 pour cent soumis à une clause restrictive que renferme le *Trade Agreement Act* des États-Unis, à savoir que le produit des taxes ou droits ne peut rapporter plus qu'avant le début de la mise en marche des accords commerciaux. C'est ainsi que, dans certains cas, la surtaxe sera inférieure à 10 pour cent. Selon la déclaration du président des États-Unis, la surtaxe à l'importation, qui s'appliquerait, comme le viens de le dire, à environ 25 pour cent de nos exportations vers les États-Unis, a pour but de corriger des taux de change injustes et de provoquer un redressement de certains obstacles tarifaires et non tarifaires visant les États-Unis. Or, nous avons un dollar flottant depuis mai 1970; le dollar canadien s'est lui-même réévalué sensiblement depuis lors. Nous n'imposons aucune restriction aux importations des États-Unis. Selon les paroles mêmes du président, et je citerai maintenant un passage de son discours d'hier: "Cette taxe à l'importation est une mesure temporaire, qui ne va à l'encontre d'aucun autre pays; c'est une mesure, néanmoins, qui doit assurer que les produits américains ne se trouveront pas désavantagés en raison de taux de change injustes. Lorsque ce traitement injuste prendra fin, la taxe à l'importation prendra fin elle aussi."

DÉLÉGATION À WASHINGTON

D'après ce qu'a dit le président, la surtaxe à l'importation ne devrait pas s'appliquer au Canada; et c'est là précisément le point fondamental des représentations que le Gouvernement canadien fera ces jours prochains au Gouvernement des États-Unis. Cette semaine, en effet, je l'espère, ou dès que la chose sera possible, une délégation dirigée par un ministre ou peut-être par plus d'un ministre se rendra aux États-Unis et fera des représentations dans ce sens tout en engageant bien entendu des consultations sur les autres mesures que nous cherchons à mettre en oeuvre en collaboration. Le ministre des Finances, M. Benson, qui est actuellement en vacances, doit revenir au Canada immédiatement et il participera évidemment à ces entretiens. Je ne suis pas sûr s'il

ira à Washington, mais il y a des chances qu'il fasse partie de la délégation. En ce qui concerne le premier ministre, il est tenu entièrement au courant de ce qui se passe actuellement; mes collègues et moi-même ne pensons pas qu'il soit nécessaire à ce stade qu'il rentre au Canada....

NOTA

Depuis la publication de cette déclaration, le premier ministre Trudeau a interrompu ses vacances en Europe pour rentrer à Ottawa jeudi le 19 août, afin de procéder le plus tôt possible à une évaluation des résultats des entretiens des ministres canadiens avec des représentants du Gouvernement américain.

VENTE DE BLÉ À L'ALGÉRIE

La Commission canadienne du blé a vendu 190,000 tonnes métriques (7 millions de boisseaux) de blé à l'Algérie. C'est ce qu'annonçait récemment le ministre chargé de la Commission, M. Otto Lang.

Le contrat a été signé par M. H.M. Louhibi, directeur général de l'Office algérien interprofessionnel des Céréales, et est évalué à environ 13 millions de dollars. La commande comporte du blé durum et du blé panifiable.

Cette vente fait suite à un accord de quatre ans intervenu vers la fin de l'année dernière entre le Gouvernement de l'Algérie et la Commission du blé. Il s'agit du premier accord à long terme de cette nature avec l'Algérie. Il a été convenu de faire la livraison de 850,000 à un million de tonnes métriques de blé (37 millions de boisseaux) d'ici le 31 juillet 1975.

D'après les termes de l'accord de quatre ans, la somme de 10 p. 100 comptant sera versée au moment du chargement de chaque navire et le solde sera réparti sur une période de trois ans, avec intérêt. M. Lang a ajouté que l'on a pu consentir ces termes en vertu de la garantie accordée à la Commission canadienne du blé par le programme de crédit modifié et élargi du Gouvernement.

NOUVEAU REPRÉSENTANT À L'OACI

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a annoncé la nomination de M. Pierre Joubert par le ministère des Affaires extérieures au poste de représentant du Canada auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Le Canada a été réélu cette année au Conseil de l'OACI obtenant plus de votes que tout autre candidat. Le siège de cette Organisation est à Montréal.

M. Joubert remplace M. Henri Gourdeau, qui aidera le Népal à titre de représentant de la Banque asiatique de développement, à mettre sur pied un service d'aviation moderne.

M. Joubert, auparavant employé du ministère des Transports détaché auprès de l'OACI, a servi en Arabie saoudite à titre de conseiller technique.